

V14 2026 49 – contre-projet de vœu V14 2026 33

Conseil du 14^e arrondissement

Séance du 28 septembre 2026

Contre-projet de vœu relatif aux inscriptions sur les listes électorales déposé par Carine Petit, Didier Antonelli et les élu.e.s de la majorité municipale

Considérant que des élections majeures se tiendront en 2027 : l'élection présidentielle les 18 avril et 2 mai 2027, et certainement des élections législatives ;

Considérant qu'en 2022, 2,9 millions de citoyen·nes, soit 5,8 % de la population en âge de voter, n'étaient pas inscrit·es sur les listes électorales, et que 7,7 millions de citoyen·nes, soit 16,5 % de la population en âge de voter, n'étaient pas inscrit·es sur les listes de leur commune de résidence ;

Considérant que la Ville de Paris prévoit une campagne de communication en faveur de l'inscription sur les listes électorales avant la date limite d'inscription, en l'occurrence le 12 mars 2027 et qu'elle sera déclinée et diffusée sur tous les supports mobilisables plusieurs semaines :

- sur l'ensemble des mobiliers urbains d'informations (MUI) en trois vagues, du 15 au 28 octobre 2025, du 3 au 16 décembre 2025 et enfin du 21 janvier au 2 février ;
- sur le site paris.fr et dans la newsletter hebdomadaire de la Ville ;
- sur les Journaux Electroniques d'Information (JEI) ;
- sur les réseaux sociaux (Instagram, Tik Tok, LinkedIn, Facebook...) avec des messages adaptés aux publics cibles de ces réseaux ;
- dans le journal municipal « A Paris » (800 000 exemplaires) ;
- au travers d'un kit de communication dédié envoyé à toutes les mairies d'arrondissement pour être intégré sur leurs supports papier et numériques.

Considérant que cette campagne parisienne sera complétée par une communication ciblée mobilisant les publications, le réseau d'affichage et les outils numériques de la Mairie du 14^e arrondissement ;

Considérant que certains bureaux de vote du 14^e arrondissement ne seront pas localisés au même endroit que lors des dernières élections municipales en 2026 ;

Considérant que les 12 292 électeurs des 8 bureaux de vote concernés par un changement d'adresse dans le 14^e recevront, à leur adresse d'inscription, un courrier personnalisé les informant de la nouvelle localisation de leur bureau de vote puis, comme tous les électeurs, une nouvelle carte électorale ;

Considérant que la mal-inscription sur les listes électorales concerne principalement les jeunes, puisque 39 % des citoyen·nes âgé·es de 18 à 24 ans et 51 % des citoyen·nes âgé·es de 25 à 29 ans ne sont pas inscrit·es dans leur commune de résidence, et que les jeunes électeur·ices sont également celles et ceux qui s'abstiennent le plus souvent aux élections (24 % des électeur·ices âgé·es de 18 à 34 ans se sont abstenus à tous les tours de chaque scrutin en 2022) ;

Considérant la mise en place d'actions d'aller-vers à destination notamment des locataires du parc social mobilisant les services de la Mairie du 14^e et les partenaires sociaux dans une logique de proximité du service public et de recours aux droits ;

Considérant que seules les actions mises en place par la Ville de Paris et la Mairie du 14^e ne sauraient être suffisantes et ne peuvent se substituer à celle que l'Etat pourra entreprendre ;

Considérant les manquements de l'Etat quant à l'information sur les listes électorales et les modalités d'accès à ce droit par de larges campagnes de porte-à-porte et de points d'inscription dans les quartiers ;

Considérant la nécessité, l'urgence et le caractère d'intérêt général d'une campagne massive d'inscription sur les listes électorales ;

Sur proposition des élu·es de la majorité municipale, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que :

- Le Ministre de l'Intérieur engage une action d'envergure de l'Etat pour permettre à un maximum de citoyen·nes de participer aux élections à venir, par une campagne publicitaire, des courriers de relance, des équipes de porte-à-porte financées par l'Etat, et la facilitation des démarches d'inscription en ligne ;